PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL

DU 29 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars à dix-huit heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du dix-sept mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Délégués présents(es)

Nombre de délégués
En exercice : 142
Présents (mini 30) : 38
Nombre de voix
En exercice : 262
Présentes : 57
Exprimées par pouvoirs : 109
Total (mini 132) : 166
Quorum atteint

2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs chacun de 6 voix)
Didier-Claude BLANC, Maud GRARD

1 représentante du Conseil départemental de la Drôme (porteuse de 7 voix)
Corinne MOULIN

3 représentants des EPCI (porteurs chacun de 2 voix)
Jean-Paul MAZEL, Pascale ROCHAS, Frédéric ROUX

32 représentants des communes, commune associée et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)
Janine AMAR, Fabienne BARBANSON, Claude BAS, Sébastien BERNARD, Gérard BICHON, Philippe CAHN, Véronique CHAUVET, Pierre DALSTEIN, Patricia EYSSERIC, Rosy FERRIGNO, Annie FEUILLAS, Anne GENTIL, Christian GODART, Henri GRAUGNARD suppléant, Anne-Sophie LACOSTE-PERICARD, Dominique MALLIÉ, Jacques NIVON, Jean-Noël PASERO, Nicole PELOUX, Roland PEYRON, Kevin QUEYREL, Éric RICHARD, Yannis ROCHAS, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Philippe SABATIER, Olivier SALIN, Géraldine SAVIGNAT, Dominique TABOURDEAU suppléant, Lionel TARDY, Danielle TOUCHE, Caroline YAFFEE

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Didier ROBERT à Claude BAS, Didier ROUSSELLE à Sébastien BERNARD, Sylvie PEROT et Patricia PICARD à Didier-Claude BLANC, Marlène MOURIER et Michel ROLLAND (Savournon) à Philippe CAHN, Bruno BERTELLI et Jean-Christophe CAMP à Rosy FERRIGNO, Vincent JACQUEMART et Annkatrin JEPSEN à Anne GENTIL, Martine PECH-RABASSE et Brigitte WURMSER à Christian GODART, Julien CORNILLET et Éric PHELIPPEAU à Corinne MOULIN, Renée MAOUI à Jean-Noël PASERO, Claude AURIAS et Chantal EYMEOUD à Nicole PELOUX, Océane CARTOUX à Roland PEYRON, Jean GARCIA et Yann TRACOL à Éric RICHARD, Nicolas DARAGON et Florent BRUNET à Frédéric ROUX (Commune de Mollans), Jacqueline BOUYAC et Jean-François PERILHOU à Frédéric ROUX (CCVV), Jean-Jacques MONPEYSSEN et Agnès ROSSI à Pascale ROCHAS, Pascal CIRER-METHEL à Yannis ROCHAS, Stéphane DECONINCK et Claudine GOURDON à Christelle RUYSSCHAERT, Jeannie DENIEAULT et Michel ROLLAND (CCSB) à Lionel TARDY, Françoise PINET et Gérard TENOUX à Danielle TOUCHE

Délégués excusés

Marc BOMPARD, Muriel BREDY, David BUISSON, Laurent CHAREYRE, Pierre COMBES, Viviane COURBET, Gilles CREMILLIEUX, Lucien DE MUNTER, Laurence GIRARD, Jean-Claude ILLY, Fabien LIMONTA, Danièle MARCELLIN-DELAYE, Jennifer NORIS, Jean-Marc PELACUER, Claude PIGAGLIO, Annick REYNAUD-FREY, Serge ROUX.

Invités excusés

Pascale BOYER députée de la 1ère circonscription des Hautes-Alpes, Jean-Jacques BRUN vice-président du CSEP, Philippe CANOVAS Conseiller aux décideurs locaux DDFIP26, Audrey MATHIEU DDT responsable de l'antenne de Nyons, Marie POCHON députée de la 3e circonscription de la Drôme.

Participaient également à la réunion :

en visio conférence : Frédéric GIRARD Chargé de mission Pnr à la région AURA, Christel MORIN Chargée de mission relation avec les collectivités Conseil départemental de la Drôme.

Monsieur Didier-Claude BLANC est nommé secrétaire de séance.

SOMMAIRE

Introduction – Mot d'accueil et discours de la Présidente	Page 2
Discours de Didier-Claude BLANC	Page 3
Approbation des Comptes de Gestion, vote des Comptes Administratifs, affectation définitive des résultats 2022	Page 5
Vote des Budgets primitifs 2023 : budget principal et budget annexe	Page 7
Mise à jour des délégations de pouvoir du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente	Page 9
Adhésion Cap Rural 2023	Page 10
Remerciements	Page 10
Signatures	Page 11

Introduction – Mot d'accueil et discours de la Présidente

La Présidente accueille les membres du Comité syndical et les remercie de leur présence.

La Présidente donne ensuite lecture des procurations et la liste des excusés.

Le procès-verbal du Comité syndical du 2 février 2023 est validé à l'unanimité.

Discours introductif de la Présidente :

Mes chers collègues,

Je vous remercie pour votre présence sur une instance très importante au cours de notre année, car elle est essentiellement consacrée à la présentation du compte administratif et au budget primitif. Deux outils nécessaires à l'exécution de l'année budgétaire.

Avant que nous débattions sur ces sujets stratégiques je voudrais apporter quelques précisions.

Tout d'abord vous dire que la gestion du Parc implique la nécessaire et indispensable recherche d'un juste équilibre entre les ambitions de développement, d'efficacité et de visibilité du Parc, et l'efficience et l'intérêt au service de notre territoire, dans un contexte qui se relève de plus en plus contraint. Vous l'avez donc bien compris nous sommes toujours sur la ligne de crête entre prudence et développement.

Alors comment concilier les deux, sans renoncement excessif tout en ayant conscience que notre modèle financier touche ses limites et nécessite un point de vigilance que nous devons partager tous.

Un point de vigilance qui s'inscrit dans un contexte de plus en plus contraint dû à la conjonction de plusieurs phénomènes concomitants.
En 2020 l'équipe du Parc se retrouve sans direction et doit faire face à une situation inédite, celle de la crise sanitaire qui paralyse toute action, toute décision, toute analyse. S'ajoute à cela une gouvernance bloquée par manque de dialogue et de convergence de vues. Une équipe de collaborateurs démotivés et en manque de confiance.

Malgré cela, le diagnostic du cabinet d'audit SPQR auquel s'ajoute le rapport de la Chambre Régionale des Comptes démontrent que la gestion financière du Parc est saine, mais qu'elle nécessite de s'engager vers un exercice de programmation pluri-annuelle des dépenses et des recettes pour anticiper au mieux l'effet ciseau, c'est-à-dire le croisement entre les recettes fixes et les dépenses qui augmentent. Cet effet nous avait été annoncé pour 2024.
Force est de constater qu'il nous rattrape dès cette année, en raison des facteurs conjoncturels que nous subissons de plein fouet, à savoir l'augmentation du point d'indice des agents de 3,5% et la hausse exponentielle de l'énergie et des services qui affectent notre budget de près de 70 000€.

Dois-je vous rappeler que parallèlement 80 % des actions en cours aujourd'hui, sont des actions engagées il y a plusieurs années, et que nous avons fait atterrir, enclenchant de fait une nouvelle dynamique, qui sans forfanterie est saluée par bon nombre de partenaires.
Dois-je aussi vous rappeler que lorsque nous avons approuvé, début 2022 la feuille de route 2022-2024, celle-ci avait pour but la rationalisation des actions que l'on estimait prioritaires et structurantes pour notre territoire. Cela dit il reste des chantiers importants et structurants pour notre territoire que la sagesse et la responsabilité nous obligent à différer.

Aujourd'hui, nous disposons d'un fonds de roulement et des subventions à hauteur de 400 000€ qui représente une sécurité. Ceci étant, pour être tout à fait transparente avec vous, je dois vous infirmer que ce fond de roulement va se trouver entamer par le financement du dispositif LEADER programmation 2023-2027.
Je vous rassure tout de suite, ce financement est un financement « one shot » et une situation exceptionnelle qui ne se reproduira pas les années suivantes.
Ce constat ne tient évidemment pas compte des 2 millions, fourchette basse, pour intégrer les variations de subventions et les 750 000€ de subventions restants en subvention sur investissements.

Je terminerai en vous précisant que la situation budgétaire contrainte que nous connaissons n'est pas propre à notre Parc, elle est la même dans tous les autres Parcs des deux Régions, et essentiellement due aux structures même des parcs.
Je rajouterai, sans que cela nous console, que certains Parcs n'ont même plus de fonds de roulement. A ce tableau un peu morose mais prévoyant, il existe des leviers qu'il ne tient qu'à nous d'actionner.
C'est pourquoi je vous propose que le prochain Comité syndical du 24 juin prochain soit un jalon important de cette démarche qui alliera programme d'actions et situations budgétaires, les deux étant intrinsèquement liés.

Discours de Didier-Claude BLANC

Chers collègues,

Je tiens en préambule à saluer l'important travail réalisé par les services dans un temps contraint, avec un remerciement tout particulier à la directrice adjointe, Marie-Laure GRAVELAT.

La complexité observée de la comptabilité publique – en particulier celle des Parcs de par leur nature et leur mode de fonctionnement – ont démontré la nécessité d'appréhender la préparation budgétaire de façon rigoureuse. L'apport de l'expertise de Frédéric ROUX est précieuse. Merci aussi à lui.

Rappels : nous avions en son temps été alertés par le cabinet SPQR qui a réalisé un audit administratif et financier, par la Chambre Régionale des Comptes, de la proximité de l'effet ciseau. Puis le contexte géopolitique et ses incidences, l'augmentation du point d'indice de la fonction publique et la situation connue

des recettes statutaires « figées » et les dépenses « dynamiques » ont incitée à une vigilance accrue. Comme je m'y étais engagé lors du conseil syndical du 2 février, j'ai présenté des préconisations dans un souci de prudence au regard du contexte général que nous traversons, comme l'ensemble des collectivités, partout en France. Elles ont été partagées avec la présidente et la directrice.

Les préconisations ont été pensées afin de permettre à l'Exécutif de définir des priorités, faire des choix, en fonction de données tangibles et en pleine connaissance de cause, à partager avec l'ensemble des instances du Parc.

1. *Ventiler les dépenses et les recettes statutaires afin de définir la capacité d'autofinancement du Parc*
2. *Produire le Compte administratif N-1 au 31 janvier N : état des recettes et des dépenses prévisionnelles et réalisées. Il permet de constater les écarts et de procéder à des ajustements*
3. *Intégrer au budget une ligne de dépenses imprévues : elle est un volant de sécurité, au cas où ?*
4. *Rapprocher le plus possible de 80% le taux des dépenses réalisées : il en va de la crédibilité du Parc en particulier envers les financeurs*
5. *Etablir le budget primitif sur la base d'informations comptables solides et envisager, si nécessaire, des économies (par service)*
6. *Rédiger la liste des projets en cours à mener à terme et celle des projets envisagés sur l'année*
7. *2023 – 2024 (par anticipation). Evaluer, le cas échéant, tout nouveau projet en termes de coût et de mobilisation des agents (selon la nature du projet, établir des prévisions budgétaires sur plusieurs années).*
8. *Mettre en place un suivi trimestriel d'exécution des dépenses*
9. *Procéder, le cas échéant à des ajustements par décisions modificatives*
10. *Présenter aux Instances du Parc un budget simplifié pour gagner en clarté et en bonne compréhension = lors de séances spécifiquement dédiées (ordre du jour unique).*

La livraison des documents requis à la bonne préparation du budget 2023, bien que tardive, nous a conforté dans la nécessité de marquer un temps de pause.

En effet, l'examen du compte administratif a permis notamment de :

- *Confirmer un fond de roulement de 400 k€ significatif et rassurant même s'il n'est pas de trop car représentant l'équivalent de 3 mois de traitement des salaires des agents.*
- *Observer que 716 k€ sont en attente de versement correspondant à des subventions de fonctionnement (salaires des agents), et 1 215 M€ sur actions. D'où la nécessité de tenir, un tableau détaillé reprenant les subventions attendues et la date prévisible de leur attribution. A date, l'année 2023 devrait permettre d'encaisser des subventions de fonctionnement pour un montant de l'ordre de 200 k€.*
- *Constater que le Parc ne dispose pas, sur la part des cotisations statutaires, de capacité d'autofinancement et qu'elle était même dépassée de 15k€*
- *Mesurer la nécessité d'engager rapidement une réflexion pour disposer des moyens financiers suffisant pour faire l'avance des salaires des 4 à 6 chargés de mission prochainement recrutés pour assurer la mise en œuvre du programme Leader, étant précisé que cette opération fait l'objet d'un budget annexe*
- *Etablir un budget le plus proche de la réalité tout en disposant d'une marge suffisante pour ne pas le contraindre (le réalisé doit s'approcher de 60 à 65%).*
- *Présenter un budget le plus détaillé et compréhensible possible.*

Le respect de ces conditions ont permis d'établir des prévisions stabilisées utiles à la bonne perception de l'état des finances et aux orientations à prendre. Il a permis de proposer des orientations issues des différents échanges proposées par la Présidente. L'idée générale étant, je le rappelle, de traverser au mieux 2023. En tout état de cause, l'analyse induite est un outil indispensable et pertinent d'aide à la décision.

La situation budgétaire du Parc est délicate. Elle demeure maîtrisable. Elle est désormais maîtrisée.

- *Délicate, dans la mesure où l'engagement a été pris, au début de la mandature, de ne pas solliciter une augmentation des recettes au travers des cotisations statutaires de l'ensemble des financeurs. Le temps de démontrer aux collectivités la capacité du Parc à accompagner les communes, sa valeur ajoutée pour préserver et valoriser les atouts naturels et humains, pour relocaliser une économie fondée sur l'identité et la valorisation des ressources territoriales, pour concevoir un aménagement cohérent, solidaire et durable (Art. 11 des statuts portant sur la charte). Tout le travail réalisé depuis près de 17 mois y concourt. Pour autant, le contexte actuel oblige, par prudence, à considérer comme prioritaire une pause, voir une diminution des dépenses.*
  S'il est important d'aligner au plus près la feuille de route - émanation de la charte - validée par les instances du Parc avec les orientations des Régions Auvergne-Rhône-Alpes, Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, des Départements de la Drôme et des Hautes-Alpes, et de les faire converger au mieux, il est tout autant important de faire preuve d'agilité, de souplesse et de capacité d'adaptation pour maintenir l'équilibre budgétaire de la structure et ce, dans un souci de saine et parfaite gestion des deniers publics qui lui sont confiés.

- *Maîtrisable et maîtrisée, car dans les conditions édictées, je suis confiant en la capacité de chacun (élus & équipe) de comprendre le sens de ces préconisations et de leur mise en œuvre.*

Nous sommes au regard de la présentation et de la méthodologie qui va vous être présenté, désormais sur la bonne voie et devons préparer la nouvelle nomenclature comptable dite M57 applicable dès 2024.

Ce travail a été partagé à tous les étages des instances du Parc (Commission Personnels-Finance, Exécutif, Bureau Syndical). Les échanges fructueux lors du bureau syndical du 24 mars dernier l'ont enrichi. Il en a découlé différentes mesures qui vont vous être présentées. Par ailleurs l'examen des amortissements est en cours. L'objectif est de s'assurer que nous amortissons les immobilisations sur un temps long de sorte, si possible, à augmenter notre capacité d'autofinancement.

J'ajoute pour terminer que l'énergie déployée dans cet important travail, par tous, élus et agents, était nécessaire pour aujourd'hui et pour demain.

Approbation des Comptes de Gestion, vote des Comptes Administratifs, affectation définitive des résultats 2022 (délibération n°2023-06-01)

Rapport :

1. La Présidente présente les **Comptes de Gestion 2022** du budget principal ainsi que du budget annexe établis par le Trésorier du Syndicat Mixte et certifiés conformes par le Trésorier Payeur Général. Ces derniers sont en tous points conformes aux comptes administratifs.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical approuve les Comptes de Gestion du budget principal ainsi que du budget annexe "Programmes Territoriaux" du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales.

2. La Présidente présente les **Comptes Administratifs 2022** du budget principal ainsi que du budget annexe "Programmes Territoriaux" du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales puis sort de la salle.

M. Didier-Claude BLANC, prend la parole et fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical adopte les Comptes Administratifs 2022 du budget principal ainsi que du budget annexe "Programmes Territoriaux" du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales.

3. Affectation des résultats 2022 :

Résultat d'exécution du budget 2022

Budget Principal	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
Investissement	131 810.17 €		-13 367.56 €	118 442.61€
Fonctionnement	677 266.12 €	0.00 €	-222 099.94 €	455 166.18 €
TOTAL	**809 076.29 €**	**0.00 €**	**-235 467.50 €**	**573 608.79 €**

Budget Annexe	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
Fonctionnement	-151 942.09 €		-4 559.20 €	-156 501.29 €
TOTAL	**-151 942.09 €**		**-4 559.20 €**	**-156 501.29 €**

La Présidente propose au Comité Syndical d'affecter les résultats définitifs 2022 du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales de la façon suivante :

Budget Principal	Sens	Compte	Objet	Montant
Investissement	Recette	001	Solde d'exécution	118 442.61€
Fonctionnement	Recette	002	Excédent reporté	455 166.18 €

Budget Annexe	Sens	Compte	Objet	Montant
Fonctionnement	Dépense	002	Déficit reporté	156 501.29 €

<u>Délibération</u>

- Considérant la feuille de route approuvée le 28 janvier 2022, pour la période 2022-2024 et plus spécifiquement son engagement dans l'axe « Parc exemplaire » à sécuriser les processus comptables et financiers

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Décide** D'affecter les résultats définitifs 2022 du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales de la façon suivante :

Budget Principal	Sens	Compte	Objet	Montant
Investissement	Dépense	001	Solde d'exécution	118 442.61€
Fonctionnement	Recette	002	Excédent reporté	455 166.18 €

Budget Annexe	Sens	Compte	Objet	Montant
Fonctionnement	Dépense	002	Déficit reporté	156 501.29 €

- **Donne** tous pouvoirs la Présidente pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Vote des Budgets primitifs 2023 : budget principal et budget annexe (délibération n°2023-06-02)

La présentation réalisée par la directrice Emilie RUIN est annexée au présent Procès-Verbal.

La Présidente présente les Budgets Primitifs 2023 du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales incluant un budget principal et un budget annexe, proposés au vote du Comité Syndical.

Discussion

L'assemblée félicite la directrice pour cette présentation, qui a également été exposée lors du Bureau syndical du 24 mars 2023 et qui a fait l'objet de riches débats.

Les Parcs naturels régionaux sont régis par des recettes obtenues grâce aux cotisations des collectivités adhérentes qui sont fixées dans les statuts du syndicat mixte. Or dans le contexte actuel d'inflation les dépenses de structures sont en augmentation, une alerte avait d'ailleurs déjà été faite dès 2022. Cet effet ciseau entre le caractère fixe des cotisations et l'augmentation conjoncturelle des charges va s'accentuer au cours de l'année 2023. Deux leviers peuvent être actionnés pour faire face à cette situation problématique : l'augmentation des contributions des collectivités et le report des nouveaux projets et actions. L'assemblée appelle à la vigilance, le Parc ne doit pas s'engager dans de nouvelles dépenses, même si elles sont inscrites au budget.

La Présidente précise que cette vigilance est déjà mise à exécution et que la question des actions nouvelles a déjà été posée. En tant qu'ancienne chef d'entreprise, elle préconise que le Parc continue d'investir pour pouvoir avancer et se développer.
Le Parc possède un réel enjeu à développer la ruralité sur son territoire, les conseils régionaux devraient investir et le soutenir davantage avec des aides plus conséquentes. La Présidente répond qu'il fallait effectuer d'abord ce travail de clarification du budget pour démontrer la prudence et la grande rationalité du Parc dans ses dépenses.
L'assemblée dit que les contributions statutaires doivent être revues via une modification statutaire, il s'agit d'une responsabilisation collective. Les communes doivent envisager l'augmentation de leur cotisation, et ainsi envoyer un signal aux régions Auvergne-Rhône-Alpes et Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur. La Présidente indique que le Parc naturel régional du Vercors vient d'augmenter les cotisations communales de 5€ et a prélevé à hauteur de 50% leur dotation au titre de la biodiversité. Est-ce que le Parc naturel régional des Baronnies provençales doit faire de même ? La Présidente insiste sur le fait que c'est grâce au Parc que les communes ont vu leur dotation biodiversité augmenter ou que certaines peuvent tout simplement en bénéficier à partir de maintenant.

L'assemblée réaffirme que l'effet levier du Parc est important sur le territoire, toutefois il faut tenir compte de la situation financière actuelle des communes. Il serait prudent que les dépenses prévues pour 2023 ne soient engagées qu'après validation au fil de l'eau par les membres du Bureau syndical du Parc afin d'établir des priorités, tous ensemble. Le budget continue à poursuivre son augmentation et ses recrutements, et les réductions qui ont été demandées lors du Bureau syndical du 24 mars 2023 n'apparaissent pas. L'assemblée aurait souhaité qu'un arbitrage soit effectué avant cette présentation en Comité syndical.
Pour la Présidente les choix d'actions et leur priorisation ne doit pas seulement être décidés par l'exécutif, mais par l'ensemble des élus délégués au Parc et membres du Comité syndical.

La Directrice présente l'organigramme de projection du budget pour 2023, qui avait été demandée en Bureau syndical :

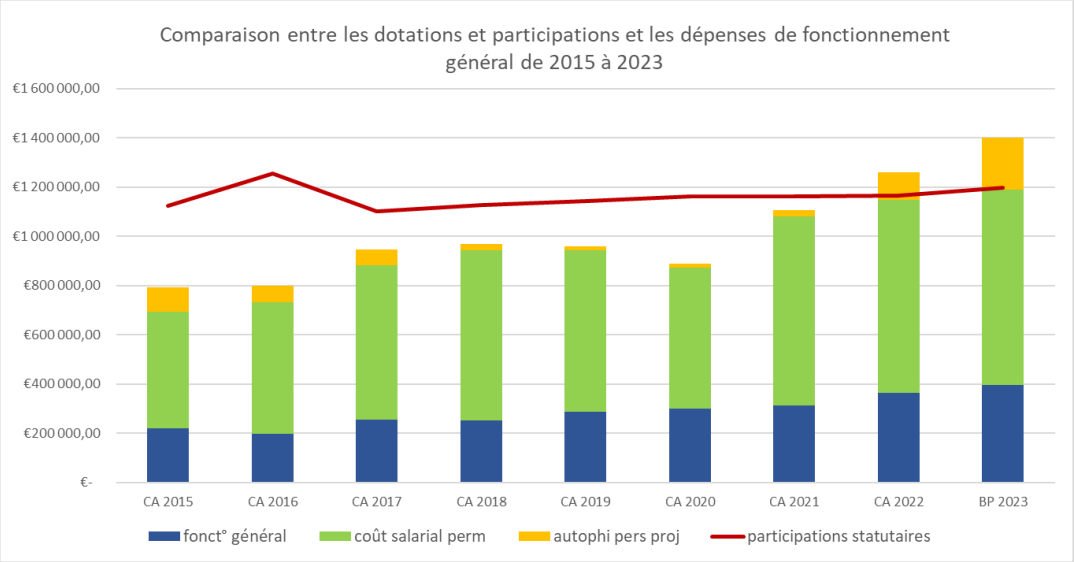

La Directrice explique que la partie orange du graphique est due à l'augmentation du point d'indice notamment et qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle dépense. L'essentiel de cette masse correspond à des personnes qui sont déjà en poste au Parc. Le Parc aurait la capacité de stopper certaines actions sans conséquence humaine sur l'équipe, sur des recrutements qui n'ont pas encore eu lieu. Mais la Directrice souligne que ce ne sont pas ces postes qui ont l'impact financier le plus fort.

L'assemblée constate que le Parc consomme rapidement ses réserves financières et qu'il faut un ou deux ans pour pouvoir changer et réorienter des décisions prises. Il faudrait que le Parc trouve 200 000€ de ressources statutaires supplémentaires pour pouvoir fonctionner correctement.
La Présidente indique que si le Parc ralentit dans ses actions faute de moyens, cela aura des répercussions sur le territoire.

Pour le Parc, il est important de conserver l'ensemble de son personnel. La situation est certes préoccupante, mais peut se rétablir. Avec un budget clair et précis, il sera possible de demander auprès des Régions des moyens supplémentaires, d'autant plus si les autres collectivités augmentent leur cotisation, même de manière symbolique pour les communes. Chaque projet abordé aura toute sa place dans les échanges, mais des choix devront être opérés et partagés.

Délibération

Après en avoir délibéré, par 148 voix pour, 1 voix contre et 17 abstentions le Comité Syndical

- **Adopte** le budget primitif 2023 du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies Provençales
- **Adopte** le budget primitif 2023 du budget annexe
- **Donne** tous pouvoirs à la Présidente pour solliciter toutes subventions et poursuivre l'exécution des présents budgets
- **Précise** que pour l'année 2023, la participation statutaire de la région Auvergne Rhône-Alpes sera de 405 000 € et celle de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur de 272 500 €

Mise à jour des délégations de pouvoir du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente (délibération n°2023-06-03)

Rapport :

La Présidente rappelle que par délibération n° 2023-03-04, le Comité syndical a délibéré en faveur d'une procédure interne définissant les modalités de réponses du Parc aux sollicitations pour avis.

Cette procédure mentionne, en vertu de l'article 30 du règlement intérieur, que :
« Conformément aux statuts, le comité syndical pourra déléguer cette compétence au bureau ou au président afin de garantir la continuité de service dès lors que l'urgence de la décision ne permet pas de la soumettre au prochain comité syndical. »

Pour faciliter cette procédure d'avis, le Comité syndical a ainsi délégué cette compétence à la Présidente.

Il est donc proposé de mettre à jour la liste des délégations à la Présidente comme suit :

Délibération :

- Vu l'article 18 des statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales
- Considérant que le comité syndical peut déléguer l'ensemble de ses attributions à l'exception :
  - Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
  - De l'approbation du compte administratif ;
  - Des dispositions à caractère budgétaire prises à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L 1612-15 du C.G.C.T. ;
  - Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
  - De la délégation de la gestion d'un service public ;
  - Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace

Dans un souci d'efficacité et de réactivité du PnrBp et après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Charge par délégation** et pour la durée de son mandat, la Présidente de :
  1. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, fourniture et services pouvant être passés sans publicité ni mise en concurrence préalable ainsi que toute décision concernant leurs avenants ;
  2. Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
  3. Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales ;
  4. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
  5. Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à **4 600** euros ;
  6. Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
  7. Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du PnrBp dans la limite de **5 000 €**
  8. Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de **450 000 €**
  9. Rendre par arrêté les avis du Parc sur les sollicitations externes reçues

- **Dit** que la Présidente rendra compte à chacune des instances du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir

Adhésion Cap Rural 2023 (délibération n°2023-06-04)

Rapport :

La Présidente expose :
Cap Rural est un centre de ressources sur les pratiques et les métiers du développement local. Sa vocation est de promouvoir le développement des territoires ruraux et péri-urbains d'Auvergne-Rhône-Alpes pour :

- Renforcer l'ingénierie par les compétences et les savoir-faire
- Proposer des méthodes et des outils innovants
- Susciter le partage d'expériences et la diffusion des connaissances.

Agissant au plus près des acteurs de terrain et favorisant leur décloisonnement, Cap Rural se voit confier depuis 2009 par la Région et l'État la mission de réseau rural régional.

Cap Rural propose notamment des services en continu et organise annuellement une soixantaine de sessions de formation adaptées aux besoins des collectivités et aux enjeux de développement. Cap Rural possède une expérience unique en matière de professionnalisation des agents de développement et de création d'activités en milieu rural.

Le montant 2023 de l'adhésion pour les Parcs naturels régionaux s'élève à 500 €.

Discussion

L'assemblée demande si cette adhésion a une réelle utilité pour le Parc. La directrice précise que ce réseau est très aidant pour la formation de l'équipe du Parc, autour de la conduite de projets et des enjeux de ruralité.

Délibération :

- Considérant les besoins et l'intérêt des ressources proposées par Cap Rural

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Décide** d'adhérer à Cap Rural pour l'année 2023 pour un montant de 500 €
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Remerciements

La Présidente adresse ses remerciements à l'ensemble des membres présents ainsi qu'à ses collaborateurs.

L'ordre du jour et les discussions étant épuisés, la Présidente lève la séance à 20h40.

Signatures

Nicole PELOUX
Présidente du Parc naturel régional
des Baronnies provençales :

Didier-Claude BLANC
Secrétaire de séance :

Parc naturel régional des Baronnies provençales

Budgets Primitifs 2023
Comité Syndical

29 mars 2023

AVEC LA PARTICIPATION DE

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

LA DRÔME

Hautes-Alpes le département

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Rappel des orientations budgétaires

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

LA DRÔME

Hautes-Alpes le département

LES PRINCIPALES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

- Stabilité du budget : 65 actions subventionnées dont 50 actions techniques et 15 administratives (2017-2019) auxquelles s'ajoutent les actions / projets sans subvention (une dizaine)
- Dans le domaine de la RH, constituer un noyau dur stable (fonctionnaire / CDI) autour duquel gravite les poste en contrats de projet: 27 membres de l'équipe au 31.12.2022 dont 16 en statutaire et 11 en « projets » + saisonniers / temporaires de moins d'un an : 4 services civiques + 4 éco-guides +1 chargée d'accueil

  Sur le pool statutaire et administratif => stabilisation de l'équipe

  Sur le volet actions => ralentir la dynamique de recrutement en 2023
- Poursuite du travail de programmation pluriannuelle et d'annualisation de crédits de paiement => recours systématique aux décisions modificatives, amélioration du taux de réalisation (sincérité budgétaire)
- Poursuite et engagement de chantiers structurants en 2023 pour une incidence dans le budget 2024 :

  Fin de l'évaluation à mi-parcours

  Révision des statuts

  Faire aboutir des cadres / référentiels structurants : procédure d'avis sur les documents d'urbanisme, référentiel énergies renouvelables, référentiel sports de nature, éco-tourisme…

  Elaboration de la stratégie de diversification des ressources
- Sur le budget annexe :

  Intégrer la nouvelle configuration partenariale du LEADER 2023-2027

  Anticiper les besoins de trésorerie

575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

Les particularités du budget du Parc

FONCTIONNEMENT

DEPENSES = RECETTES

DEPENSES	RECETTES
Charges de personnel Charges de gestion courante	Cotisations statutaires des membres du syndicat mixte
Programme d'actions Ingénierie territoriale « PLUS » PARC Mise en œuvre de la Charte	Subventions pour programme d'actions
Fond de roulement	Autofinancement
Charge financières	Amortissement des subventions
Autofinancement (épargne brute)	

INVESTISSEMENT

DEPENSES = RECETTES

DEPENSES	RECETTES
Remboursement du capital de la dette	Autofinancement
Matériel	FCTVA
Programme d'actions (MO) (Signalétique Aménagements…)	Subventions

575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

Structure générale du budget d'un syndicat mixte de PNR

Un budget à penser en quatre blocs distincts

Fonctionnement – structure
- Recettes
- Dépenses
- Charges de personnel

Fonctionnement – Plan d'actions
- Recettes
- Dépenses
- Charges de personnel

Investissement – structure
- Recettes
- Dépenses

Investissement – Plan d'actions
- Recettes
- Dépenses

575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

Budget principal – les dépenses et recettes de structure en fonctionnement et en investissement

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

LA DROME

Hautes-Alpes le département

FONCTIONNEMENT

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

LA DROME

Hautes-Alpes le département

Pour construire la capacité d'autofinancement 2023

Additionner 2 montants

Autofinancement = Dotations et participations statutaires – (fonctionnement général + rémunération des personnels statutaires)

Soit

1 198 429,80 € -1 190 132,80 € = 8 297,80 €

Comparaison entre les dotations et participations et les dépenses de fonctionnement général de 2015 à 2022

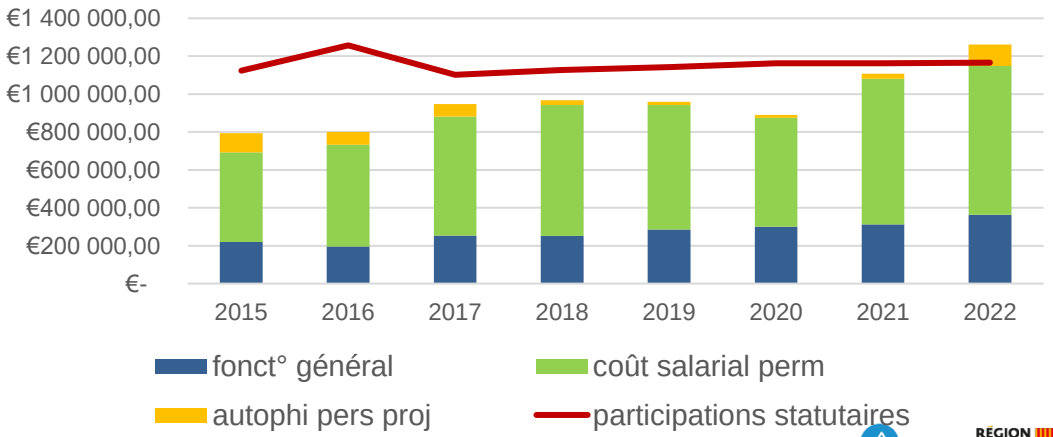

Autofinancement = résultat reporté – fond de roulement

Soit

455 166,18 €- 440 000,00 € = 15 166,18 €

15 166,18 € + 8 297,80 € = **23 463,98 €**

575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

Etape 1 – dépenses réelles de fonctionnement qui doivent rester dans le montant total des cotisations et participations statutaires

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur

La Drôme

Hautes-Alpes le département

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT - STRUCTURE

LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS STATUTAIRES PRÉVUES EN 2023

Montant total	Région Auvergne Rhône-Alpes	Région Sud PACA	Conseil départemental de la Drôme	Conseil départemental des Hautes-Alpes	EPCI	Communes classées	Commune associée	Villes-portes
1 068 429,80 €	405 000,00 €	272 500,00 €	180 000,00 €	90 000,00 €	67 483,50 €	21 632,50 €	1 843,00 €	29 970,80 €
%	37,9 %	25,5%	16,8%	8,4%	6,3%	2%	0,2%	2,8%
	88,7 %				11,3 %			

Dotation Etat : 130 000 €

Pour mémoire, les modalités de calcul des cotisations du bloc communal:

- *Communautés de communes => 1,50 € / hab /an*
- *Communes classées => 0,50 € / hab /an*
- *Commune associée => 1,00 € / hab /an*
- *Villes Portes => 0,40 € / hab /an*

*Pour mémoire, au BP 2022, le montant des cotisations et participations statutaires s'élevait à **1 166 092,50 €***

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT - STRUCTURE

VUE D'ENSEMBLE

- Budgétairement les dépenses qui doivent rentrer dans le montant des participations et cotisations statutaires sont les suivantes :

  Charges à caractère général (chapitre 011) : 292 250,00 €

  Charges financières (chapitre 66) : 3 500,00 €

  Autres charges (chapitre 65) : 100 012,00 €

  Personnel « statutaire » (chapitre 012) : 794 370,00 €

575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

FONCTIONNEMENT STRUCTURE

DÉPENSES – PROPOSITIONS – CHAPITRE 011

CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL (CHAPITRE 011) : 292 250,00 €
(295 150,50 € BP 2022 / 369 200 € - BP 2021)

- Achats – variation des stocks : **56 000 €** (29 780 € – BP 2022 / 45 500 € - BP 2021)
  - Augmentation du coût de l'électricité : 31 200 € à prévoir
- Services extérieurs : **92 350 €** (104 000 € BP 2022 / 130 500 € - BP 2021)
- Autres services extérieurs : **138 900 €** (155 800,50 € BP 2022 /188 200 € - BP 2021)
  - plan de com : 40 000 €
  - Conseil scientifique : 12 700 €
- Impôts et taxes : **5 000 €** (5 600 € BP 2022 / 5 000 € - BP 2021)

575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

Fonctionnement Structure

Dépenses – Propositions – chapitres 65 et 66

Autres Charges de Gestion Courante (chapitre 65) : 100 012,00 €
(112 012,00 € BP 2022 / 72 012 € - BP 2021)

- redevances, concessions, brevets, informatique en nuage : 30 000 €
- indemnités élus, retraite élus, frais élus : 70 000 €
- autres (arrondis PAS) : 12 €

Charges Financières (chapitre 66) : 3 500 € (4 000 € - BP 2022)

- Remboursement intérêts des emprunts et frais associés

La Région Auvergne-Rhône-Alpes
Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur
La Drôme
Hautes-Alpes le département
Une autre vie s'invente ici
575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

FONCTIONNEMENT STRUCTURE

CHARGES DE PERSONNEL – PROPOSITIONS – CHAPITRE 012 (STATUTAIRE)

BUDGET PRINCIPAL – AU 1ER JANVIER 2023 : 14 AGENTS – 12,7 ETP (8 titulaires et 6 contractuels)

PROPOSITION 2023 : 16 AGENTS – 14,3 ETP : 794 370 € (+3,5% point d'indice)

- Salaires bruts chargés : 755 000,00 €
- Assurance personnel : 26 000,00 €
- CNAS : 3 440,00 €
- Médecine du travail : 930,00 €
- Prévoyance / mutuelle : 4 000,00 €
- Prestations complémentaires : 5 000,00 €

=> Recrutement d'un agent d'accueil (0,5 ETP) et d'un gestionnaire RH-commande publique (1 ETP)

La Région Auvergne-Rhône-Alpes · Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur · La Drôme · Hautes-Alpes · Une autre vie s'invente ici
575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

Etape 2 – l'intégration des écritures d'ordre obligatoires

Fonctionnement Structure

Autres Recettes et Dépenses – Propositions -

Autres Recettes : 472 393,88 €

- Quote-part subventions amortissables : 17 215,70 €
- Autres (arrondis du PAS) : 12,00 €
- Résultat reporté : 455 166,18 €

Autres Dépenses : 498 000,00 €

- Fond de roulement : 440 000,00 €
- Dotation aux amortissements : 56 000 €
- Provision pour créances douteuses: 1 000 €
- Cession de biens : 1 000 €

La Région Auvergne-Rhône-Alpes
Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur
La Drôme
Hautes-Alpes le département
Une autre vie s'invente ici
575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

FONCTIONNEMENT STRUCTURE – PREMIÈRE SYNTHÈSE

RECETTES		DEPENSES	
FONCTIONNEMENT			
Reprise anticipée du résultat	455 166,18 €	Charges de structure	292 250,00 €
Subventions personnel sur actions		Charges de personnel permanent	794 370,00 €
Participations statutaires	1 198 429,80 €	Autres charges de gestion courante	100 012,00 €
Subventions sur actions		Charges financières	3 500,00 €
Amortissement subventions reçues	17 215,70 €	Dotation et provisions	58 000,00 €
Produits divers de la gestion courante	12,00 €	Plan d'action	
Personnel Leader		Fond de roulement	440 000,00 €
TOTAL RECETTES	**1 670 823,68 €**	**TOTAL DEPENSES**	**1 688 132,00 €**

Δ = - 17 308,32 €

575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

Investissement

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

LA DRÔME

Hautes-Alpes le département

INVESTISSEMENT STRUCTURE

RECETTES ET DÉPENSES - PROPOSITIONS

Recettes : 174 442, 61 €

- Excédent : 118 442,61 €
- Dotation aux amortissements : 56 000,00 € (52 000,00 € au BP 2022)

Dépenses : 127 900,06 €

- Amortissement des subventions : 17 215,70 €
- Remboursement de l'emprunt : 27 000,00 €
- Immobilisations : 23 234,36 €
- Plan de com : 15 000,00 €
- Matériel télétravail : 20 000,00 €
- Zeendoc : 25 450,00 €

575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

INVESTISSEMENT STRUCTURE – PREMIÈRE SYNTHÈSE

RECETTES		DEPENSES	
INVESTISSEMENT			
Résultat prévisionnel (excédent)	118 442,61 €	Investissement pour la structure	83 684,36 €
Subventions programme d'actions		Investissement programme d'actions	
FCTVA		Subventions d'équipement (panneaux Parc communaux)	
		Travaux siège du Parc (provision)	
		Frais d'étude (scénographie)	
		Remboursement emprunt	27 000,00 €
Amortissement des immobilisations	56 000,00 €	Amortissement des subventions	17 215,70 €
Opérations pour compte de tiers		Opérations pour compte de tiers	
		Apurement opé° comptes de tiers	
TOTAL RECETTES	**174 442,61 €**	**TOTAL DEPENSES**	**127 900,06 €**

Δ = 46 542,55 €

575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

Structure générale du budget d'un syndicat mixte de PNR

Un budget à penser en quatre blocs distincts

Fonctionnement – structure
- Recettes
- Dépenses
- Charges de personnel

Fonctionnement – Plan d'actions
- Recettes
- Dépenses
- Charges de personnel

Investissement – structure
- Recettes
- Dépenses

Investissement – Plan d'actions
- Recettes
- Dépenses

575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

BUDGET PRINCIPAL – LE PLAN D'ACTIONS

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

LA DRÔME

Hautes-Alpes le département

FONCTIONNEMENT

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

LA DRÔME

Hautes-Alpes le département

FONCTIONNEMENT PLAN D'ACTIONS

RECETTES ET DÉPENSES ACTIONS EN COURS (2019-2022)

RECETTES RESTANT À PERCEVOIR : 1 931 050,21 €

- Subventions prévisionnelles finançant le plan d'actions : 1 214 644,23 € (opérations 2019 à 2022)
- Subventions finançant des personnels sur projets : 716 405,98 € (opérations 2018 à 2022)

DÉPENSES RESTANT À RÉALISER : 1 707 964,32 €

- Dépenses opérations en cours : 1 227 114,32 € (opérations 2019 à 2022)
- Charges de personnel en poste sur projets en cours : 480 850,00 € (année 2023)

575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

Fonctionnement Plan d'Actions

Recettes et Dépenses Actions Nouvelles Proposition

Recettes à Percevoir: 625 437,71 €

- Subventions prévisionnelles (hors personnel) : 388 249,09 €
- Subventions prévisionnelles (personnel sur projets) : 237 188,62 €

Dépenses à réaliser : 706 811,23 €

- Dépenses prévisionnelles (hors personnel) : 438 508,74 €
- Valorisation temps de travail et dépenses prévisionnelles (temps de travail sur projets) : 268 302,49 €

Autres personnels : 34 000,00 €

- Apprentissage : 10 900 €
- 24 mois de stage : 18 500 €
- 32 + 6 mois de services civiques : 4 600 €

La Région Auvergne-Rhône-Alpes · Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur · La Drôme · Hautes-Alpes · Une autre vie s'invente ici
575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

Fonctionnement

Animations Leader 15/22 et Leader 23/27
Proposition

Recettes à Percevoir: 185 500 €

- Subventions personnel Leader 15/22 : 40 000 €
- Subventions personnel Leader 23/27 : 145 500 €

Dépenses à réaliser : 215 716,55 €

- Personnel Leader 15/22 : 40 000 €
- Personnel Leader 23/27 : 145 500 €
- Part Parc (candidature + 23/27) : 30 216,55 €

La Région Auvergne-Rhône-Alpes
Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur
La Drôme
Hautes-Alpes le département
Une autre vie s'invente ici
575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

FONCTIONNEMENT – PLAN D'ACTIONS

PREMIÈRE SYNTHÈSE

RECETTES		DEPENSES	
FONCTIONNEMENT			
Reprise anticipée du résultat		Charges de structure	
Subventions personnel sur actions	953 594,60 €	Charges de personnel permanent	
Participations statutaires		Autres charges de gestion courante	
Subventions sur actions	1 602 893,32 €	Charges financières	
		Charges exceptionnelles	
Amortissement subventions reçues		Dotation et provisions	
Produits divers de la gestion courante		Plan d'action	1 665 623,06 €
		Fond de roulement	
		Personnel sur actions	526 370,00 €
		Services civiques, stages, apprentie	34 000,00 €
Animation Leaders	185 500,00	Animation Leaders	215 716,55 €
TOTAL RECETTES	**2 741 987,92 €**	**TOTAL DEPENSES**	**2 441 709,61 €**

Δ = 300 278,31 €

575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

LISTE DES ACTIONS NOUVELLES

Action	Montant total	Autofinancement final
Education 2023-2024	100 000,00 €	0,00 €
Marque Valeurs Parc 2023-2024	25 000,00 €	5 000,00 €
Plan loup équins	50 129,00 €	2 065,00 €
Destination durable étoilée	16 293,00 €	3 258,60 €
Itinéraires gourmands	7 320,00 €	1 464,00 €
Animation N2000 2023	41 981,91 €	0,00 €
Animation N2000 ZSC complémentaire	198 193,40 €	0,00 €
Animation PAEC – 26	35 921,75 €	5 148,02 €
Animation PAEC – 05	56 003,97 €	3 844,26 €
Exposition arbres et forêt (partie fonctionnement)	23 750,00 €	4 750,00 €
GRF 2023	37 070,00 €	7 414,00 €
Inventaire Moydans / Orpierre	38 000,00 €	2 000,00 €
Stratégie paysagère (Avenir Montagne)	30 000,00 €	6 000,00 €
Terres de légende	18 750,00 €	0,00 €
Outdoorvision	1 000,00 €	1 000,00 €
Fonctionnement écocompteurs	1 500,00 €	1 500,00 €
OAST Méouge – déplacements Sardaigne	3 398,20 €	679,94 €
Fonctionnement écoguides	2 500,00 €	2 500,00 €
Fonds DREAL	20 000,00 €	0,00 €
TOTAL	**706 811,23 €**	**46 623,52 €**

INVESTISSEMENT

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

LA DRÔME

Hautes-Alpes le département

Investissement - Plan d'Actions

Recettes et Dépenses actions en Cours

Recettes restant à Percevoir : 626 839,79 €

- Subventions : 565 435,15 €
  (opérations 2017 à 2022)
- FCTVA : 61 404,64 €
  (opérations 2019 à 2022)

Dépenses restant à réaliser : 265 361,24 €

La Région Auvergne-Rhône-Alpes
Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur
La Drôme
Hautes-Alpes le département
Une autre vie s'invente ici
575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

INVESTISSEMENT - PLAN D'ACTIONS

ACTIONS NOUVELLES - PROPOSITIONS

RECETTES PRÉVISIONNELLES : 281 704,26 €

- Subventions prévisionnelles : 226 076,00 €
- FCTVA prévisionnel : 55 628,26 €

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES : 359 114,00 €

- Dépenses plan d'action prévisionnelles : 339 114,00 €
- Subventions versées (panneaux et totems) : 20 000,00 €

Actions :

Requalification des cols
Renouvellement scénographie
Eco-compteurs (Remuzat, Nyons, St Auban)
Truck

575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

Investissement - Plan d'Actions

Apurement Opérations pour Compte de Tiers

Dépense (compte d'investissement à définir avec la trésorerie) : **188 828,72€**

Recette au compte 4582 : 188 828,72 €

Dépense au compte 4581 : 188 828,72 €

La Région Auvergne-Rhône-Alpes
Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur
La Drôme
Hautes-Alpes le département
Une autre vie s'invente ici
575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

INVESTISSEMENT – PLAN D'ACTIONS

PREMIÈRE SYNTHÈSE

RECETTES		DEPENSES	
INVESTISSEMENT			
Résultat prévisionnel (excédent)		Investissement pour la structure	
Subventions programme d'actions	791 511,15 €	Investissement programme d'actions	574 475,24 €
FCTVA	117 032,90 €	Subventions d'équipement (panneaux Parc communaux)	20 000,00 €
		Travaux siège du Parc (provision)	30 000,00 €
		Frais d'étude (scénographie)	30 000,00 €
		Remboursement emprunt	
Amortissement des immobilisations		Amortissement des subventions	
Opérations pour compte de tiers	188 828,72 €	Opérations pour compte de tiers	188 828,72 €
		Apurement opé° comptes de tiers	188 828,72 €
TOTAL RECETTES	**1 097 372,77 €**	**TOTAL DEPENSES**	**1 032 132,68 €**

Δ = 65 240,09 €

575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

Une autre vie s'invente ici

Synthèse RH

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

LA DRÔME

Hautes-Alpes le département

CHARGES DE PERSONNEL – STATUTAIRE

BUDGET PRINCIPAL – AU 1ER JANVIER 2023 : 14 AGENTS – 12,7 ETP (8 titulaires et 6 contractuels)

PROPOSITION 2023 : 16 AGENTS – 14,3 ETP : 794 370 € (+3,5% point d'indice)

- Salaires bruts chargés : 755 000,00 €
- Assurance personnel : 26 000,00 €
- CNAS : 3 440,00 €
- Médecine du travail : 930,00 €
- Prévoyance / mutuelle : 4 000,00 €
- Prestations complémentaires : 5 000,00 €

=> Recrutement d'un agent d'accueil (0,5 ETP) et d'un gestionnaire RH-commande publique (1 ETP)

575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

CHARGES DE PERSONNEL – STATUTAIRE

Pôle thématique	Intitulé du poste
Pôle Direction	Direction
	Direction adjointe
Pôle ressources	Assistant.e de direction et gestionnaire administrative
	Chargé.e d'accueil et animation « nuit »
	Responsable Finances RH
	Assistant.e de gestion financière – dossiers de sub
	Assistant.e de gestion RH – commande publique
	Responsable informatique, système d'information et bâtiment
	Responsable communication
	CdM éducation au territoire et à l'environnement
	CdM conseil scientifique, politiques et règlementations environnementales
Pôle eau et environnement	Sans objet
Pôle agriculture et tourisme	CdM développement territorial, animation loup
	CdM agriculture et pastoralisme
	CdM éco-tourisme
Pôle énergie – paysages - patrimoine	CdM patrimoines culturels et culture
	CdM innovation et transition énergétique

CHARGES DE PERSONNEL SUR PROJETS EN COURS

Pôle thématique	Intitulé du poste
Direction	Sans objet
Pôle ressources	Sans objet
Pôle eau et environnement	Chargée de mission connaissance environnementale Natura 2000
	Chargé de projet N2000
	Chargé de projet forêt
	Doctorante thèse CIFRE
Pôle agriculture et tourisme	Chargé.e de projets sports de nature
	PAEC surcroît d'activités (6 mois)
	Chargé de projet prospective et innovation
	Chargée de projet agri-tourisme (05)
	Chargée de projet alimentation
Pôle énergie – paysages - patrimoine	Chargée de mission aménagement-paysages
	Chargé d'inventaire du patrimoine
	Vacataire pierre sèche
	Chargée de projet communication, médiation éducative et culturelle

CHARGES DE PERSONNEL SUR ACTIONS NOUVELLES

45 520 € (ANNÉE 2023)

Direction	Sans objet
Pôle ressources	Sans objet
Pôle eau et environnement	Sans objet
Pôle agriculture et tourisme	6 éco-guides (5*3 mois et 1*4 mois)
Pôle énergie – paysage - patrimoine	Sans objet

575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

Projection globale du budget principal 2023

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

LA DRÔME

Hautes-Alpes le département

FONCTIONNEMENT – PROJECTION GLOBALE

RECETTES		DEPENSES	
FONCTIONNEMENT			
Reprise anticipée du résultat	455 166,18 €	Charges de structure	292 250,00 €
Subventions personnel sur actions	953 594,60 €	Charges de personnel permanent	794 370,00 €
		Charges de personnel sur actions	526 370,00 €
		Services civiques, stages, apprentie	34 000,00 €
Participations statutaires et dotations	1 198 429,80 €	Autres charges de gestion courante	100 012,00 €
Subventions sur actions	1 602 893,32 €	Charges financières	3 500,00 €
		Charges exceptionnelles	1 000,00 €
Amortissement subventions reçues	17 215,70 €	Dotation et provisions	77 000,00 €
Produits divers de la gestion courante	12,00 €	Plan d'actions	1 665 623,06 €
		Fond de roulement	440 000,00 €
Animation LEADERS	185 500,00 €	Animation LEADERS	215 716,55 €
		Provision pour risque	262 969,99 €
TOTAL RECETTES	**4 412 811,60 €**	**TOTAL DEPENSES**	**4 412 811,60 €**

575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

INVESTISSEMENT – PROJECTION GLOBALE

RECETTES		DEPENSES	
INVESTISSEMENT			
Résultat prévisionnel (excédent)	118 442,61 €	Investissement pour la structure	83 684,36 €
Subventions programme d'actions	791 511,15 €	Investissement programme d'actions	574 475,24 €
FCTVA	117 032,90 €	Subventions d'équipement (panneaux Parc communaux)	20 000,00 €
		Travaux siège du Parc (provision)	30 000,00 €
		Frais d'étude (scénographie)	30 000,00 €
		Remboursement emprunt	27 000,00 €
Amortissement des immobilisations	76 000,00 €	Amortissement des subventions	17 215,70 €
Opérations pour compte de tiers	188 828,72 €	Opérations pour compte de tiers	188 828,72 €
		Apurement opé° comptes de tiers	188 828,72 €
		Provision pour risque	131 782,64 €
TOTAL RECETTES	**1 291 815,38 €**	**TOTAL DEPENSES**	**1 291 815,38 €**

575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

Une autre vie s'invente ici

Budget annexe – Programmes territoriaux

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

LA DROME

Hautes-Alpes le département

PROJECTION GÉNÉRALE – BUDGET ANNEXE

RECETTES		DEPENSES	
FONCTIONNEMENT			
Reste à percevoir Leader UAP	**156 150,01 €**	**Déficit reporté**	**156 501,29 €**
		- Leader UAP	156 150,01 €
Subventions Européennes	**259 858,14 €**	- Candidature 23/27	351,28 €
- Leader UAP	34 985,11 €	**Charges de personnel**	**262 263,58 €**
- Candidature 23/27	53 193,03 €	- Leader UAP	40 000,00 €
- Leader 23/27	171 680,00 €	- Candidature 23/27	76 763,58 €
		- Leader 23/27	145 500,00 €
Contreparties	**104 748,00 €**	**Charges à caractère général**	**101 991,28 €**
- Leader UAP	32 303,45 €	- Leader UAP	27 288,56 €
- Partenaires Leader 23/27	42 228,00 €	- Candidature 23/27	1 602,72 €
- Parc	30 216,55 €	- Leader 23/27	73 100,00 €
TOTAL RECETTES	**520 756,15 €**	**TOTAL DEPENSES**	**520 756,15 €**

575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

Rapport des délibérations

Parc naturel régional des Baronnies provençales

Date : **mercredi 29 mars 2023**
Président : **Nicole PELOUX**
Secrétaire :

Comité syndical - 29/03/2023

Approbation des Comptes de Gestion, vote des Comptes Administratifs, affectation définitive des résultats 2022 — Unanimité

Date du vote : **29/03/2023 - 18h44**
Votants : **72**
Voix totales : **166**
Voix exprimées : **153**
Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : **Public**
Non votés : **13**
Taux d'abstention : **0,0%**

Pour	153 Voix	100,0%
	(Maire de Valouse) AMAR Janine	1 voix
	(Maire de Saint Ferreol Trente Pas) BARBANSON Fabienne	1 voix
	(Maire de Verclause) BAS Claude	1 voix
	(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien	1 voix
	(2ème Adjoint de Montbrun les Bains) BERTELLI Bruno par procuration à FERRIGNO Rosy	1 voix
	(Conseiller Municipal de Grignan) BICHON Gérard	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier-Claude	6 voix
	(Maire de Sahune) BOMPARD Marc	1 voix
	(Conseillère régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) BOUYAC Jacqueline par procuration à ROUX Fr	6 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BRUNET Florent par procuration à ROUX Frédéric	6 voix
	(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe	1 voix
	(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe par procuration à FERRIGNO Rosy	1 voix
	(Conseillère Municipale de Barret-de-Lioure) CARTOUX Océane par procuration à PEYRON Roland	1 voix
	(Maire de Saint Auban sur Ouvèze) CHAUVET Véronique	1 voix
	(Maire de la Charce) CIRER-METHEL Pascal par procuration à ROCHAS Yannis	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) CORNILLET Julien par procuration à MOULIN Corinne	6 voix
	(Conseillère Municipale du Bersac) COURBET Viviane	1 voix
	(Conseiller Municipal de La Motte Chalancon) DALSTEIN Pierre	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) DARAGON Nicolas par procuration à ROUX Frédéric	6 voix
	(Maire de Montaulieu) DECONINCK Stéphane par procuration à RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(1er Adjointe de Ribeyret) DENIEAULT Jeannie par procuration à TARDY Lionel	1 voix
	(Consillère municipale de Plaisians) EYSSERIC Patricia	1 voix
	(2ème Ajointe de Valréas) FERRIGNO Rosy	1 voix
	(Maire Aulan) FEUILLAS Annie	1 voix
	(Maire de Saint-Maurice-sur-Eygues) GARCIA Jean par procuration à RICHARD Eric	1 voix
	(Conseillère Municipale de Taulignan) GENTIL Anne	1 voix
	(2ème Adjoint de Montrond) GODART Christian	1 voix
	(Conseillère Municipale de La Roche sur le Buis) GOURDON Claudine par procuration à RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) GRARD Maud	6 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent par procuration à GENTIL Anne	1 voix
	(Conseillère Municipale de La Roche Saint Secret Béconne) JEPSEN Annkatrin par procuration à GENTIL Anne	1 voix
	(Conseillère Municipale d'Arnayon) LACOSTE-PERICARD Sophie	1 voix
	(Conseillère Municipale de Ballons) LAPIE Claire par procuration à PASERO Jean-Noël	1 voix
	(Adjoint de Pelonne) MALLIÉ Dominique	1 voix
	(Maire de Laborel) MAOUI Renée par procuration à PASERO Jean-Noël	1 voix
	(Délégué Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan) MAZEL Jean-Paul	2 voix
	(VP CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSEN Jean-Jacques par procura	2 voix
	(Conseillère Départementale de la Drôme / Canton de Dieulefit) MOULIN Corinne	7 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à CAHN Philippe	6 voix

	(Maire de Villeperdrix) NIVON Jacques	1 voix
	(Maire de Montfroc) PASERO Jean-Noël	1 voix
	(3ème Adjointe de l'Epine) PECH-RABASSE Martine par procuration à GODART Christian	1 voix
	(Conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à ROUX Frédéric	6 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) PEROT Sylvie par procuration à BLANC Didier-Claude	6 voix
	(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland	1 voix
	(Conseil départemental de la Drôme) PHELIPPEAU Eric par procuration à MOULIN Corinne	7 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) PICARD Patricia par procuration à BLANC Didier-Claude	6 voix
	(Conseillère Départementale des Hautes-Alpes / Canton de Serres) PINET Françoise par procuration à TOUCHE Danielle	7 voix
	(Conseiller Municipal de Laragne) QUEYREL Kevin	1 voix
	(Maire d'Aubres) RICHARD Eric	1 voix
	(Conseiller Municipal de Roussieux) ROBERT Didier par procuration à BAS Claude	1 voix
	(2ème adjoint de Cornillon sur l'Oule) ROCHAS Yannis	1 voix
	(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale	2 voix
	(Maire de Savournon) ROLLAND Michel par procuration à CAHN Philippe	1 voix
	(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) ROLLAND Michel par procuration à TARDY Lionel	2 voix
	(Conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès par procuration à ROCHAS Pascale	6 voix
	(Adjoint de Nyons) ROUSSELLE Didier par procuration à BERNARD Sébastien	1 voix
	(Maire de Mollans sur Ouvèze) ROUX Frédéric	1 voix
	(Délégué CCVV) ROUX Frédéric	2 voix
	(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Conseiller municipal de Pierrelongue) SABATIER Philippe	1 voix
	(Maire de Rémuzat) SALIN Olivier	1 voix
	(3ème adjointe de Curnier) SAVIGNAT Géraldine	1 voix
	(Maire de Rosans) TARDY Lionel	1 voix
	(Conseiller Départemental des Hautes-Alpes / Canton de Serres) TENOUX Gérard par procuration à TOUCHE Danielle	7 voix
	(Conseillère Municipale de Séderon) TOUCHE Danielle	1 voix
	(Conseiller Municipal de Venterol) TRACOL Yann par procuration à RICHARD Eric	1 voix
	(4ème Adjointe de Garde-Colombe) WURMSER Brigitte par procuration à GODART Christian	1 voix
	(2ème Adjointe d'Eourres) YAFFEE Caroline	1 voix
Non votants	**13 Voix**	
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude par procuration à PELOUX Nicole	6 voix
	(Conseillère Régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) EYMEOUD Chantal par procuration à PELOUX	6 voix
	(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix

Rapport des délibérations

Parc naturel régional des Baronnies provençales

Date : **mercredi 29 mars 2023**
Président : **Nicole PELOUX**
Secrétaire :

Comité syndical - 29/03/2023

Vote des Budgets primitifs 2023 : budget principal et budget annexe — Adoptée

Date du vote : **29/03/2023 - 20h30**
Votants : **72**
Voix totales : **166**
Voix exprimées : **149**
Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : **Public**
Non votés : **0**
Taux d'abstention : **10,2%**

Pour	148 Voix	99,3%
	(Maire de Valouse) AMAR Janine	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude par procuration à PELOUX Nicole	6 voix
	(Maire de Saint Ferreol Trente Pas) BARBANSON Fabienne	1 voix
	(2ème Adjoint de Montbrun les Bains) BERTELLI Bruno par procuration à FERRIGNO Rosy	1 voix
	(Conseiller Municipal de Grignan) BICHON Gérard	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier-Claude	6 voix
	(Maire de Sahune) BOMPARD Marc	1 voix
	(Conseillère régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) BOUYAC Jacqueline par procuration à ROUX Fr	6 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BRUNET Florent par procuration à ROUX Frédéric	6 voix
	(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe	1 voix
	(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe par procuration à FERRIGNO Rosy	1 voix
	(Maire de Saint Auban sur Ouvèze) CHAUVET Véronique	1 voix
	(Maire de la Charce) CIRER-METHEL Pascal par procuration à ROCHAS Yannis	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) CORNILLET Julien par procuration à MOULIN Corinne	6 voix
	(Conseillère Municipale du Bersac) COURBET Viviane	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) DARAGON Nicolas par procuration à ROUX Frédéric	6 voix
	(Maire de Montaulieu) DECONINCK Stéphane par procuration à RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Conseillère Régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) EYMEOUD Chantal par procuration à PELOUX	6 voix
	(2ème Ajointe de Valréas) FERRIGNO Rosy	1 voix
	(Maire Aulan) FEUILLAS Annie	1 voix
	(Maire de Saint-Maurice-sur-Eygues) GARCIA Jean par procuration à RICHARD Eric	1 voix
	(Conseillère Municipale de Taulignan) GENTIL Anne	1 voix
	(2ème Adjoint de Montrond) GODART Christian	1 voix
	(Conseillère Municipale de La Roche sur le Buis) GOURDON Claudine par procuration à RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent par procuration à GENTIL Anne	1 voix
	(Conseillère Municipale de La Roche Saint Secret Béconne) JEPSEN Annkatrin par procuration à GENTIL Anne	1 voix
	(Conseillère Municipale d'Arnayon) LACOSTE-PERICARD Sophie	1 voix
	(Conseillère Municipale de Ballons) LAPIE Claire par procuration à PASERO Jean-Noël	1 voix
	(Adjoint de Pelonne) MALLIÉ Dominique	1 voix
	(Maire de Laborel) MAOUI Renée par procuration à PASERO Jean-Noël	1 voix
	(Délégué Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan) MAZEL Jean-Paul	2 voix
	(VP CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSEN Jean-Jacques par procura	2 voix
	(Conseillère Départementale de la Drôme / Canton de Dieulefit) MOULIN Corinne	7 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à CAHN Philippe	6 voix
	(Maire de Villeperdrix) NIVON Jacques	1 voix
	(Maire de Montfroc) PASERO Jean-Noël	1 voix
	(3ème Adjointe de l'Epine) PECH-RABASSE Martine par procuration à GODART Christian	1 voix
	(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
	(Conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à ROUX Frédéric	6 voix

	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) PEROT Sylvie par procuration à BLANC Didier-Claude		6 voix
	(Conseil départemental de la Drôme) PHELIPPEAU Eric par procuration à MOULIN Corinne		7 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) PICARD Patricia par procuration à BLANC Didier-Claude		6 voix
	(Conseillère Départementale des Hautes-Alpes / Canton de Serres) PINET Françoise par procuration à TOUCHE Danielle		7 voix
	(Conseiller Municipal de Laragne) QUEYREL Kevin		1 voix
	(Maire d'Aubres) RICHARD Eric		1 voix
	(2ème adjoint de Cornillon sur l'Oule) ROCHAS Yannis		1 voix
	(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale		2 voix
	(Maire de Savournon) ROLLAND Michel par procuration à CAHN Philippe		1 voix
	(Conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès par procuration à ROCHAS Pascale		6 voix
	(Délégué CCVV) ROUX Frédéric		2 voix
	(Maire de Mollans sur Ouvèze) ROUX Frédéric		1 voix
	(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle		1 voix
	(Conseiller municipal de Pierrelongue) SABATIER Philippe		1 voix
	(Maire de Rémuzat) SALIN Olivier		1 voix
	(3ème adjointe de Curnier) SAVIGNAT Géraldine		1 voix
	(Conseiller Départemental des Hautes-Alpes / Canton de Serres) TENOUX Gérard par procuration à TOUCHE Danielle		7 voix
	(Conseillère Municipale de Séderon) TOUCHE Danielle		1 voix
	(Conseiller Municipal de Venterol) TRACOL Yann par procuration à RICHARD Eric		1 voix
	(4ème Adjointe de Garde-Colombe) WURMSER Brigitte par procuration à GODART Christian		1 voix
	(2ème Adjointe d'Eourres) YAFFEE Caroline		1 voix
Contre	**1 Voix**	**0,7%**	
	(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland		1 voix
Abstention	**17 Voix**		
	(Maire de Verclause) BAS Claude		1 voix
	(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien		1 voix
	(Conseillère Municipale de Barret-de-Lioure) CARTOUX Océane par procuration à PEYRON Roland		1 voix
	(Conseiller Municipal de La Motte Chalancon) DALSTEIN Pierre		1 voix
	(1er Adjointe de Ribeyret) DENIEAULT Jeannie par procuration à TARDY Lionel		1 voix
	(Consillère municipale de Plaisians) EYSSERIC Patricia		1 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) GRARD Maud		6 voix
	(Conseiller Municipal de Roussieux) ROBERT Didier par procuration à BAS Claude		1 voix
	(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) ROLLAND Michel par procuration à TARDY Lionel		2 voix
	(Adjoint de Nyons) ROUSSELLE Didier par procuration à BERNARD Sébastien		1 voix
	(Maire de Rosans) TARDY Lionel		1 voix

Rapport des délibérations

Parc naturel régional des Baronnies provençales

Date : **mercredi 29 mars 2023**
Président : **Nicole PELOUX**
Secrétaire :

Comité syndical - 29/03/2023

Mise à jour des délégations de pouvoir du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente — Unanimité

Date du vote : **29/03/2023 - 20h33**
Votants : **70**
Voix totales : **159**
Voix exprimées : **159**
Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : **Public**
Non votés : **0**
Taux d'abstention : **0,0%**

Pour	159 Voix	100,0%
	(Maire de Valouse) AMAR Janine	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude par procuration à PELOUX Nicole	6 voix
	(Maire de Saint Ferreol Trente Pas) BARBANSON Fabienne	1 voix
	(Maire de Verclause) BAS Claude	1 voix
	(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien	1 voix
	(2ème Adjoint de Montbrun les Bains) BERTELLI Bruno par procuration à FERRIGNO Rosy	1 voix
	(Conseiller Municipal de Grignan) BICHON Gérard	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier-Claude	6 voix
	(Maire de Sahune) BOMPARD Marc	1 voix
	(Conseillère régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) BOUYAC Jacqueline par procuration à ROUX Fr	6 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BRUNET Florent par procuration à ROUX Frédéric	6 voix
	(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe par procuration à BERNARD Sébastien	1 voix
	(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe par procuration à FERRIGNO Rosy	1 voix
	(Conseillère Municipale de Barret-de-Lioure) CARTOUX Océane par procuration à PEYRON Roland	1 voix
	(Maire de Saint Auban sur Ouvèze) CHAUVET Véronique	1 voix
	(Maire de la Charce) CIRER-METHEL Pascal par procuration à ROCHAS Yannis	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) CORNILLET Julien par procuration à MOULIN Corinne	6 voix
	(Conseillère Municipale du Bersac) COURBET Viviane	1 voix
	(Conseiller Municipal de La Motte Chalancon) DALSTEIN Pierre	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) DARAGON Nicolas par procuration à ROUX Frédéric	6 voix
	(Maire de Montaulieu) DECONINCK Stéphane par procuration à RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(1er Adjointe de Ribeyret) DENIEAULT Jeannie par procuration à TARDY Lionel	1 voix
	(Conseillère Régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) EYMEOUD Chantal par procuration à PELOUX	6 voix
	(Consillère municipale de Plaisians) EYSSERIC Patricia	1 voix
	(2ème Ajointe de Valréas) FERRIGNO Rosy	1 voix
	(Maire Aulan) FEUILLAS Annie	1 voix
	(Maire de Saint-Maurice-sur-Eygues) GARCIA Jean par procuration à RICHARD Eric	1 voix
	(Conseillère Municipale de Taulignan) GENTIL Anne	1 voix
	(2ème Adjoint de Montrond) GODART Christian	1 voix
	(Conseillère Municipale de La Roche sur le Buis) GOURDON Claudine par procuration à RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) GRARD Maud	6 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent par procuration à GENTIL Anne	1 voix
	(Conseillère Municipale de La Roche Saint Secret Béconne) JEPSEN Annkatrin par procuration à GENTIL Anne	1 voix
	(Conseillère Municipale d'Arnayon) LACOSTE-PERICARD Sophie	1 voix
	(Conseillère Municipale de Ballons) LAPIE Claire par procuration à PASERO Jean-Noël	1 voix
	(Adjoint de Pelonne) MALLIÉ Dominique	1 voix
	(Maire de Laborel) MAOUI Renée par procuration à PASERO Jean-Noël	1 voix
	(Délégué Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan) MAZEL Jean-Paul	2 voix
	(VP CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSEN Jean-Jacques par procura	2 voix

(Conseillère Départementale de la Drôme / Canton de Dieulefit) MOULIN Corinne	7 voix
(Maire de Villeperdrix) NIVON Jacques	1 voix
(Maire de Montfroc) PASERO Jean-Noël	1 voix
(3ème Adjointe de l'Epine) PECH-RABASSE Martine par procuration à GODART Christian	1 voix
(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
(Conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à ROUX Frédéric	6 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) PEROT Sylvie par procuration à BLANC Didier-Claude	6 voix
(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland	1 voix
(Conseil départemental de la Drôme) PHELIPPEAU Eric par procuration à MOULIN Corinne	7 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) PICARD Patricia par procuration à BLANC Didier-Claude	6 voix
(Conseillère Départementale des Hautes-Alpes / Canton de Serres) PINET Françoise par procuration à TOUCHE Danielle	7 voix
(Conseiller Municipal de Laragne) QUEYREL Kevin	1 voix
(Maire d'Aubres) RICHARD Eric	1 voix
(Conseiller Municipal de Roussieux) ROBERT Didier par procuration à BAS Claude	1 voix
(2ème adjoint de Cornillon sur l'Oule) ROCHAS Yannis	1 voix
(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale	2 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) ROLLAND Michel par procuration à TARDY Lionel	2 voix
(Conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès par procuration à ROCHAS Pascale	6 voix
(Adjoint de Nyons) ROUSSELLE Didier par procuration à BERNARD Sébastien	1 voix
(Maire de Mollans sur Ouvèze) ROUX Frédéric	1 voix
(Délégué CCVV) ROUX Frédéric	2 voix
(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
(Conseiller municipal de Pierrelongue) SABATIER Philippe	1 voix
(Maire de Rémuzat) SALIN Olivier	1 voix
(3ème adjointe de Curnier) SAVIGNAT Géraldine	1 voix
(Maire de Rosans) TARDY Lionel	1 voix
(Conseiller Départemental des Hautes-Alpes / Canton de Serres) TENOUX Gérard par procuration à TOUCHE Danielle	7 voix
(Conseillère Municipale de Séderon) TOUCHE Danielle	1 voix
(Conseiller Municipal de Venterol) TRACOL Yann par procuration à RICHARD Eric	1 voix
(4ème Adjointe de Garde-Colombe) WURMSER Brigitte par procuration à GODART Christian	1 voix
(2ème Adjointe d'Eourres) YAFFEE Caroline	1 voix

Rapport des délibérations

Parc naturel régional des Baronnies provençales

Date : **mercredi 29 mars 2023**
Président : **Nicole PELOUX**
Secrétaire :

Comité syndical - 29/03/2023

Adhésion Cap Rural 2023 — Unanimité

Date du vote : **29/03/2023 - 20h38**
Votants : **70**
Voix totales : **159**
Voix exprimées : **156**
Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : **Public**
Non votés : **0**
Taux d'abstention : **1,9%**

Pour	156 Voix	100,0%
	(Maire de Valouse) AMAR Janine	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude par procuration à PELOUX Nicole	6 voix
	(Maire de Saint Ferreol Trente Pas) BARBANSON Fabienne	1 voix
	(Maire de Verclause) BAS Claude	1 voix
	(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien	1 voix
	(2ème Adjoint de Montbrun les Bains) BERTELLI Bruno par procuration à FERRIGNO Rosy	1 voix
	(Conseiller Municipal de Grignan) BICHON Gérard	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier-Claude	6 voix
	(Maire de Sahune) BOMPARD Marc	1 voix
	(Conseillère régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) BOUYAC Jacqueline par procuration à ROUX Fr	6 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BRUNET Florent par procuration à ROUX Frédéric	6 voix
	(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe par procuration à BERNARD Sébastien	1 voix
	(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe par procuration à FERRIGNO Rosy	1 voix
	(Maire de Saint Auban sur Ouvèze) CHAUVET Véronique	1 voix
	(Maire de la Charce) CIRER-METHEL Pascal par procuration à ROCHAS Yannis	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) CORNILLET Julien par procuration à MOULIN Corinne	6 voix
	(Conseillère Municipale du Bersac) COURBET Viviane	1 voix
	(Conseiller Municipal de La Motte Chalancon) DALSTEIN Pierre	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) DARAGON Nicolas par procuration à ROUX Frédéric	6 voix
	(Maire de Montaulieu) DECONINCK Stéphane par procuration à RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(1er Adjointe de Ribeyret) DENIEAULT Jeannie par procuration à TARDY Lionel	1 voix
	(Conseillère Régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) EYMEOUD Chantal par procuration à PELOUX	6 voix
	(Consillère municipale de Plaisians) EYSSERIC Patricia	1 voix
	(2ème Ajointe de Valréas) FERRIGNO Rosy	1 voix
	(Maire Aulan) FEUILLAS Annie	1 voix
	(Maire de Saint-Maurice-sur-Eygues) GARCIA Jean par procuration à RICHARD Eric	1 voix
	(Conseillère Municipale de Taulignan) GENTIL Anne	1 voix
	(2ème Adjoint de Montrond) GODART Christian	1 voix
	(Conseillère Municipale de La Roche sur le Buis) GOURDON Claudine par procuration à RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) GRARD Maud	6 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent par procuration à GENTIL Anne	1 voix
	(Conseillère Municipale de La Roche Saint Secret Béconne) JEPSEN Annkatrin par procuration à GENTIL Anne	1 voix
	(Conseillère Municipale d'Arnayon) LACOSTE-PERICARD Sophie	1 voix
	(Conseillère Municipale de Ballons) LAPIE Claire par procuration à PASERO Jean-Noël	1 voix
	(Adjoint de Pelonne) MALLIÉ Dominique	1 voix
	(Maire de Laborel) MAOUI Renée par procuration à PASERO Jean-Noël	1 voix
	(Délégué Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan) MAZEL Jean-Paul	2 voix
	(VP CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSEN Jean-Jacques par procura	2 voix
	(Conseillère Départementale de la Drôme / Canton de Dieulefit) MOULIN Corinne	7 voix

	(Maire de Villeperdrix) NIVON Jacques	1 voix
	(Maire de Montfroc) PASERO Jean-Noël	1 voix
	(3ème Adjointe de l'Epine) PECH-RABASSE Martine par procuration à GODART Christian	1 voix
	(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
	(Conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à ROUX Frédéric	6 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) PEROT Sylvie par procuration à BLANC Didier-Claude	6 voix
	(Conseil départemental de la Drôme) PHELIPPEAU Eric par procuration à MOULIN Corinne	7 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) PICARD Patricia par procuration à BLANC Didier-Claude	6 voix
	(Conseillère Départementale des Hautes-Alpes / Canton de Serres) PINET Françoise par procuration à TOUCHE Danielle	7 voix
	(Conseiller Municipal de Laragne) QUEYREL Kevin	1 voix
	(Maire d'Aubres) RICHARD Eric	1 voix
	(Conseiller Municipal de Roussieux) ROBERT Didier par procuration à BAS Claude	1 voix
	(2ème adjoint de Cornillon sur l'Oule) ROCHAS Yannis	1 voix
	(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale	2 voix
	(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) ROLLAND Michel par procuration à TARDY Lionel	2 voix
	(Conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès par procuration à ROCHAS Pascale	6 voix
	(Adjoint de Nyons) ROUSSELLE Didier par procuration à BERNARD Sébastien	1 voix
	(Maire de Mollans sur Ouvèze) ROUX Frédéric	1 voix
	(Délégué CCVV) ROUX Frédéric	2 voix
	(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Conseiller municipal de Pierrelongue) SABATIER Philippe	1 voix
	(Maire de Rémuzat) SALIN Olivier	1 voix
	(3ème adjointe de Curnier) SAVIGNAT Géraldine	1 voix
	(Maire de Rosans) TARDY Lionel	1 voix
	(Conseiller Départemental des Hautes-Alpes / Canton de Serres) TENOUX Gérard par procuration à TOUCHE Danielle	7 voix
	(Conseillère Municipale de Séderon) TOUCHE Danielle	1 voix
	(Conseiller Municipal de Venterol) TRACOL Yann par procuration à RICHARD Eric	1 voix
	(4ème Adjointe de Garde-Colombe) WURMSER Brigitte par procuration à GODART Christian	1 voix
Abstention	**3 Voix**	
	(Conseillère Municipale de Barret-de-Lioure) CARTOUX Océane par procuration à PEYRON Roland	1 voix
	(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland	1 voix
	(2ème Adjointe d'Eourres) YAFFEE Caroline	1 voix